

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 267/2022

OBJET : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL et REGLEMENT DE LA CIRCULATION – Installation du « Marché du dimanche» - HERZEELE

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2212-2 ;

Vu la demande de Mme BOUCKENOOGHE Céline, Adjointe au patrimoine, à la culture et au développement économique – pour l'organisation de la manifestation du marché le dimanche 06 novembre 2022 ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour l'organisation de la manifestation ;

A R R E T E :

ARTICLE 1 : L'installation des stands des commerçants et producteurs locaux est autorisée le dimanche 06 novembre 2022 de 09h à 12h30 à l'occasion de la manifestation du marché du dimanche.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit sur le parking de la Grand' Place (face à la mairie) le dimanche 06 novembre 2022 de 06h à 15h, pour emplacement réservé aux festivités du marché du dimanche.

ARTICLE 3 : La commune d'Herzeele mettra en place la signalisation nécessaire

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Wormhout - e-mail - cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr.

- Mme BOUCKENOOGHE Céline, Adjointe au patrimoine, à la culture et au développement économique.

Fait à HERZEELE, le 24 octobre 2022

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 24 octobre 2022

Le Maire,
S.FRANCKE

